



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le ministère de l'éducation nationale lance à partir de la rentrée 2024-2025, un nouveau dispositif d'accès aux bourses nationales dans les collèges et lycées.**

**DÉSORMAIS, VOUS POUVEZ DEMANDER  
L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE, DÈS LA RÉINSCRIPTION DE VOTRE  
ENFANT.**

**JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...**

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que je réinscris (nourriture, logement, habillement).

**QUELS SONT LES AVANTAGES ?**

- ✓ **Je n'aurai pas besoin de déposer une demande** de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser, à condition d'avoir fait ma déclaration d'impôts.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le télé-service bourses ou par le formulaire papier.

**COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?**

- ✓ Vous devez :
  - Dans le document joint, cocher la case « j'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse.... », et remplir avec exactitude les informations demandées ;
  - renseigner la fiche intendance.

**POUR RÉSUMER**

- ✓ Toutes les familles souhaitant bénéficier d'une bourse sont concernées et devront déposer une demande de bourse pour la rentrée scolaire 2024-2025, quelle que soit la procédure choisie, c'est-à-dire :
  - consentement à l'étude automatique du droit à bourse à l'inscription ou réinscription au lycée entre juin et juillet. Cette solution évite de présenter un dossier de bourse chaque année ;
  - dépôt d'une demande de bourse à la rentrée scolaire 2024-2025, en ligne ou format papier y compris pour les familles ayant bénéficiées d'une bourse pendant l'année scolaire 2023-2024.



# TURBOSELF

## INFO POUR SEPTEMBRE 2024

Pour pouvoir manger à la cantine, vous devrez :

- 1- Avoir **OBLIGATOIREMENT** la carte région pour chaque passage au self.
- 2- Créditer votre compte Turbo self, pas de crédit, pas de repas !
- 3- Réserver votre repas avant 10h30, pas de réservation, pas de repas !

L'élève n'ayant pas réservé son repas se verra refuser l'accès au self. Il pourra éventuellement manger, en fin de service à 13h15, si des repas n'ont pas été consommés.

### 1- Pour avoir la carte région :

Pour les élèves : Rendez-vous au mois de juin 2024 sur [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr) rubrique « demander sa carte jeune région ».

### 2- Créditer son compte Turbo self : Pas de solde en négatif.

Achat d'un minimum de 5 repas à l'intendance (15.10€\*) ou de 10 repas par internet pour les élèves externes (30.20€\*).

Achat d'un minimum de 30 repas pour les élèves DP aux tickets (90.60€\*). Règlement à fournir avant la rentrée pour le début de l'année scolaire. A partir du mois d'avril, possibilité de régler pour 5 repas minimum à l'intendance pour les élèves DP.

\*Changement de tarif au 01/01/2024

Vous avez la possibilité de créditer votre carte de 2 façons :

- 1° Venir à l'intendance avec un chèque ou de l'espèce.
- 2° En faisant un paiement en ligne (**lien actif fin Août**) :

Pour créer un compte sur internet : (**lien actif fin Août**)

- rendez-vous sur site : <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=4489> ou par l'application My TurboSelf.
- Cliquer sur « Demande de création de compte »
- Saisir le nom et le prénom de l'élève, le numéro de carte n'est pas nécessaire.
- Saisir une adresse mail valide sur laquelle vous recevrez votre lien d'activation adressés sous 48 H si cela est fait fin Août.
- A réception du mail, suivre la procédure indiquée.

Vous pourrez ensuite : consulter votre compte, créditer votre compte, visualiser vos historiques et réserver vos repas.

Pour le paiement en ligne, la procédure à suivre est la suivante : (**lien actif fin Août**)

- rendez-vous sur site : <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=4489> ou par l'application My TurboSelf.
- saisir votre identifiant de connexion et votre mot de passe communiqués par mail
- Suivre les instructions proposées à l'écran

### 3- Réserver son repas avant 10h30 :

Deux Possibilités :

- Réservez par la borne dans le hall des élèves. Pour le repas du jour, réservation à faire avant 10h30 et annulation possible avant 10h30. Vous avez la possibilité de réserver sur plusieurs jours.
- Réservez par le lien Turbo self : <http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=4489> ou par l'application My TurboSelf. (**lien actif fin Août**)

L'élève n'ayant pas réservé son repas se verra refuser l'accès au self. Il pourra éventuellement manger, en fin de service à 13h15, si des repas n'ont pas été consommés.

Si votre carte n'a pas suffisamment de crédit vous ne pourrez pas faire de réservation. Pas de réservation, pas de repas.

A noter :

- **Par internet, les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin après 8 heures**, suite à la synchronisation quotidienne des modules. N'attendez pas le dernier moment pour créditer votre compte☺.
- Vos identifiants et mot de passe vous garantissent la bonne affectation des sommes versées.
- Un reçu vous est adressé par mail à la fin de chaque paiement.
- **Pour le jour du repas, la réservation sera débitée du compte même si vous n'avez pas mangé. Sauf si vous annulez votre réservation avant 10h15.**

Les élèves boursiers :

- Pour les DP aux tickets et externes, rapprochez-vous de l'intendance pour la prise en charge des repas.





## REINSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

### FICHE INTENDANCE à RESTITUER

Le Secrétaire Général,  
Matthieu Maymil

Téléphone  
04 68 25 63 63

Courriel  
gest.0110823k@ac-montpellier.fr

1 rue Michel VERGES  
BP 1055  
11870 CARCASSONNE  
CEDEX 9  
SIRET N° 19110823200023

- Cette fiche signée ;
- **1 RIB en ORIGINAL (obligatoire) ;**
- **Turbo self : pour les élèves DP, non boursiers, fournir un règlement de 90.60€ (30 repas) soit par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée soit en espèces directement auprès du service intendance soit par paiement en ligne via votre compte Turbo self disponible à partir du 31/08/2024.**
- **Pour les internes : rien à payer à l'inscription = les factures seront envoyées en cours de trimestre. Se connecter via EDUCONNECT pour payer en ligne, par virement sur le compte du lycée ou directement à l'intendance par chèque ou en espèces.**

#### ELEVE

NOM :

Prénom :

Classe :

Date de naissance :

Elève boursier\* : OUI / NON (rayer la mention inutile).

Régime : Externe - DP aux tickets - Interne (rayer les mentions inutiles).

Numéro de la carte région :

#### RESPONSABLE LEGAL ET FINANCIER (C'est la personne qui va régler les factures).

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone personnel :

Adresse mail :

Nom et adresse et téléphone de l'employeur :



ELEVE DP aux tickets = Je note que je dois créditer mon compte turbo self pour accéder à la cantine.  
ELEVE INTERNE = Je paie au trimestre à réception de la facture. **Je note que l'inscription à l'internat est valable pour une année scolaire complète.** Les changements de qualité ne peuvent être envisagés qu'exceptionnellement en fin de trimestre et sur demande écrite et motivée de la famille à l'attention du chef d'établissement (tout trimestre commencé est dû).

JE N'OUBLIE PAS QUE LA CARTE LYCEEN SERT A L'ACCES AU SELF (DP et INTERNE)  
[www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr)

Lu et approuvé  
Date, signature.

**\*La procédure d'attribution des bourses évolue cette année. Se référer au dossier d'inscription joint.**





# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Attention** : pour l'année scolaire 2024-2025, les bourses nationales du lycée ne seront plus reconductibles d'année en année sauf si vous donnez votre consentement à l'étude automatique des bourses. Dans le cas où, vous refusez à consentir à l'étude automatique des bourses, il faudra chaque année fournir à l'établissement un nouveau dossier de demande de bourse.

## Qui peut faire une demande de bourse ?

Le demandeur de la bourse est "la ou les personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales", c'est la notion de ménage (personnes vivant ensemble sous le même toit) qui est considérée :

- En cas de concubinage, il sera tenu compte des revenus des 2 concubins ;
- En cas de résidence alternée de l'élève, ce ne sont plus les revenus des deux parents de l'élève qui sont pris en compte mais ceux du demandeur de la bourse, ou les revenus de son ménage recomposé.

Le nombre d'enfants à charge est le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à charge, mentionné sur l'avis d'imposition.

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE	
Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire. Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e) si cette situation vous concerne. Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales. De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée. Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.	
J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous <input type="checkbox"/>	
<b>Vous-même :</b>	
Nom de famille* (1) : .....	
Nom d'usage (2) : .....	
Prénom 1* (3) : ..... Prénom 2 : ..... Prénom 3 : .....	
Date de naissance* : _ / _ / _ _ _ _ Pays de naissance* : .....	
Département de naissance* (4) : _ _ _ Commune de naissance* (4) : .....	
<b>Votre concubin(e) :</b>	
<i>Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche.</i>	
Nom de famille* (1) : ..... Civilité* : Mme <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>	
Nom d'usage (2) : .....	
Prénom 1* (3) : ..... Prénom 2 : ..... Prénom 3 : .....	
Date de naissance* : _ / _ / _ _ _ _ Pays de naissance* : .....	
Département de naissance* (4) : _ _ _ Commune de naissance* (4) : .....	
(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire	(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse
(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil	(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France.
Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.	
Date : _ / _ / _ _ _ _	Signature : <div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 40px; display: inline-block;"></div>